

La coopération décentralisée entre la France et la Serbie-Monténégro

11 mars 2003 de 14h à 17h30

Cités Unies France

Objectifs

Les objectifs de cette réunion étaient de faire le point sur le développement des projets de coopération décentralisée entre la France et la Serbie-Monténégro, sur la situation des municipalités en Serbie -Monténégro ainsi que sur le dispositif spécifique de cofinancement mis en place par le ministère des affaires étrangères.

Introduction

Pour mémoire, Cités Unies France, en coopération avec « l'association des villes yougoslaves » (SKGOJ) et les ambassades des deux pays, avait lancé un programme de développement des partenariats locaux en juin 2001. A cette époque, il existait trois « jumelages » entre Suresnes et Kragujevac, Le Creusot et Bor et Boulogne-Billancourt et Pancevo. Grâce à ce programme, de nouveaux partenariats ont vu le jour en 2002 :

- Nevers-Sremska-Mitrovica
- Conseil général du Territoire de Belfort - Novi Beograd
- Vauréal - Herceg Novi
- Laon- Cukarica

Et d'autres sont en cours d'être établis en 2003 :

- Tremblay en France-Zvezdara
- Agglomération de Tours - Nis



- Association des villes d'art et d'histoire - Sremski Karlovci/Cetinje
- Association Aquitaine-Vojvodine- plusieurs villes de la Vojvodine

Situation des municipalités en Serbie-Monténégro

S. E. M. Radomir Diklic, ambassadeur de la Serbie-Monténégro en France et Mme Borislava Kruska, députée-maire de Pancevo ont rappelé que les municipalités se trouvent dans une situation de grande fragilité juridique et fonctionnelle.

Si le gouvernement a fait voter une nouvelle loi sur les autorités locales leur conférant une plus grande autonomie, mais également une plus grande responsabilité, d'autres lois interfèrent sur la mise en oeuvre de cette loi, notamment la loi électorale. Cette dernière prévoit l'élection au suffrage universel direct du maire et renforce le pouvoir exécutif du maire. L'application de la nouvelle loi sur les autorités locales dépend donc des nouvelles élections municipales prévues en 2004.

Si le pouvoir local est plus étendu grâce à la loi sur les autorités locales, beaucoup d'incertitudes existent sur le transfert des ressources financières adéquates pour la mise en oeuvre des nouvelles compétences locales.

Enfin, Mme Kruska a souligné que les municipalités n'ont actuellement pas de droits sur la propriété publique et qu'il faudra restituer les biens aux communes afin qu'elles puissent maîtriser leurs besoins en matière d'aménagement et de développement économique.



Les projets de coopération décentralisée (*dans l'ordre de
présentation*)

1. Suresnes-Kragujevac :

- Réalisation d'un jardin d'enfant à Kragujevac en 2002/2003 grâce à un cofinancement du MAE-Ville de Suresnes
- Nombreux échanges de jeunes
- Travail auprès de chômeurs et de réfugiés

2. Laon-Cukarica :

- Echange culturel (participation d'un groupe de Jazz de Belgrade au festival JAZZ'TITUDES à Laon en 2002)
- Projet envisagé sur la formation professionnelle entre le GRETA de Laon et le centre communal de formation de Cukarica

3. Association Aquitaine-Vojvodine

- Depuis 1999, l'association a organisé des échanges culturels (expositions, concerts...) et s'attache maintenant à développer des contacts entre les villes de l'Aquitaine et de la Vojvodine (Eymet-Sr. Karlovci, Nontron-Kovacikova, Ste Livrade-Zabalj sont en cours et l'association recherche un partenaire français pour la ville viticole de Vrsac). Un partenariat entre le conseil régional d'Aquitaine et le gouvernement autonome de Vojvodine est également envisagé.

4. Conseil général du Territoire de Belfort-Ville de Novi Beograd

- Pour 2003, quatre axes d'action ont été identifiés :



- Appui au développement économique (étude de faisabilité et mise en place d'une agence de développement économique),
- Appui institutionnel aux services municipaux dans le cadre de la réforme administrative,
- Soutien à la francophonie par le biais d'échanges entre les bibliothèques et des établissements scolaires,
- Echanges sportifs dans le cadre de la politique de la lutte contre les drogues (Basketball)
- Echanges culturels (projet de théâtre)

5. Association Betton-Monténégro

- Pour 2003, l'association a identifié trois axes de travail avec Rozaje:
 - Accueil d'une délégation de Rozaje à Betton,
 - Organisation d'une semaine culturelle du Sandjak
 - Mis en oeuvre d'un projet de développement touristique de la région de Rozaje

6. Association des villes d'art et d'histoire :

- Cette association qui regroupe une quarantaine de villes françaises est déjà engagée dans l'Europe du Sud-Est sur un projet de valorisation du patrimoine culturel et envisage d'étendre son réseau de coopération aux villes de Sremski Karlovci et Cetinje (tourisme culturel et urbanisme).

7. Boulogne-Billancourt-Pancevo :

- La ville de Boulogne-Billancourt vient d'offrir à Pancevo un car de 21 places pour des transports locaux ; pour 2003, des échanges sur le cinéma de court-métrage sont envisagés.



8. Nevers-Sremska-Mitrovica :

- En 2002, ce partenariat a permis une coopération entre les bibliothèques municipales des deux villes (accueil de stagiaires...), les musées d'archéologie (réalisation d'un itinéraire de découverte) et leurs conservatoires de musique.
- Pour 2003, il s'agira de poursuivre le travail sur la valorisation du site archéologique de Sirmium (itinéraire, aménagement d'une nouvelle salle du musée...) ; des échanges culturels sont en cours (choeurs, exposition de peinture...) ; à la demande du maire de Sremska Mitrovica, Nevers fournira des matériels pour l'hôpital et les services techniques de Sr. Mitrovica.

9. Cavailon-Sabac (et Belgrade)

- La coopération s'est établie au travers de la fédération française des foyers ruraux et la fédération nationale du rugby à XIII (accueil d'une équipe de rugby serbe ; retour d'une équipe française en juillet ; le fédération fournira des matériels sportifs, des documents pédagogiques et assurera un encadrement des joueurs). La coopération avec la municipalité de Sabac reste à confirmer ; pour l'instant il n'y a qu'un contact entre Rotary Clubs.

10. Vauréal-Herceg Novi :

- Après des premiers contacts entre les maires des deux villes, un comité de jumelage a été formé à Vauréal en septembre 2002 et une délégation d'une dizaine de personnes s'est rendue à Herceg Novi afin de définir les projets de coopération pour 2003. Outre les échanges de jeunes, un projet portant sur les bibliothèques municipales sera mis en oeuvre courant 2003. L'acte officiel de jumelage sera signé le 29 mai à Vauréal.



Le dispositif de cofinancement des actions de coopération décentralisée

Mme Françoise Sellier, secrétaire des affaires étrangères (mission pour la coopération non gouvernementale) a rappelé que pour 2003, les projets de coopération décentralisée avec la Serbie-Monténégro bénéficie d'une procédure de cofinancement exceptionnelle grâce au fonds « Développement Local Balkans ». (voir fiche d'information jointe)

Constitution d'un groupe pays

Sur proposition des participants, Cités Unies France a constitué un groupe pays Serbie-Monténégro. Un appel à candidature pour la présidence de ce groupe pays a été lancé et le bureau de Cités Unies France qui s'est réuni le 10 avril 2003, a désigné M. Alain Frémont, adjoint au maire de Nevers, comme nouveau président de ce groupe.

Rédacteur : Andreas Korb

Fonds « Développement Local Balkans »

Introduction

L'initiative du fonds « Développement Local Balkans » (DLB), créée en 1999 entre le ministère délégué à la coopération et à la francophonie et la Caisse des dépôts et consignations, se poursuit jusqu'en juin 2003. Le fonds DLB a pour objectif de soutenir les collectivités locales coopérant ou souhaitant coopérer avec une collectivité locale en Serbie-Monténégro. Ce fonds complète le programme d'appui aux municipalités yougoslaves (PAMYU), mené par Cités Unies France avec le soutien du ministère des affaires étrangères, et dont l'objectif consiste à favoriser de nouveaux partenariats entre les collectivités locales des deux pays.

Il **remplace** sur cette zone géographique la procédure d'instruction en préfecture de région qui s'applique habituellement aux projets de coopération décentralisée. Par conséquent, toute demande de cofinancement concernant la Serbie-Monténégro sera directement déposée auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Modalités

Quelles sont les priorités d'intervention ? Tous les domaines relevant des compétences et politiques locales et régionales et plus particulièrement : l'appui à la modernisation des services publics locaux, le renforcement des capacités de gestion des services municipaux et notamment le transfert de savoir faire en matière de gestion des bibliothèques, centres culturels, centres de formation municipaux (professionnels, d'adultes, etc.), musées, théâtres, etc., les projets d'échanges pédagogiques et tous projets liés au développement local social et économique. Les associations locales ou régionales, organismes publics ou entreprises peuvent être partenaires dans la mise en œuvre du projet, mais la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par la collectivité locale française.

Qui peut déposer une demande ? Les collectivités locales françaises et leurs groupements.

Quels coûts sont éligibles ? Ce fonds permet de cofinancer les frais directs liés aux transferts de savoir-faire (frais de formation, frais de matériel, de documentation, etc...). Il permet également de cofinancer des



petits investissements (réfection, reconstruction ou équipement en matériel d'établissements (para-) municipaux.

Quelles sont les conditions de cofinancement ? Le montant du cofinancement par le fonds DLB ne peut être supérieur au financement mobilisé par la ou les collectivités locales françaises.

Renseignements pratiques

Comment déposer une demande de cofinancement ? Les demandes de cofinancement peuvent être déposées entre novembre 2002 et mai 2003 en utilisant, pour la formulation de votre projet de coopération, la fiche de projet jointe (vous pouvez également télécharger cette fiche de projet sur le site de Cités Unies France : www.cites-unies-france.org). Vous devez adresser votre demande à :

M. Christophe Di Marco , Chargé de mission Europe

CDC, DEFP

72 Avenue Pierre Mendès

75914 France Cedex 13

Tél. : 01 58 50 70 55

Comment obtenir de plus amples renseignements ? Cités Unies France et la Mission pour la coopération non-gouvernementale du ministère des affaires étrangères sont à votre disposition pour tous renseignements par rapport à la coopération décentralisée avec la Serbie-Monténégro et aux modalités de montage et de financement de votre projet. Merci de vous adresser à :

Cités Unies France

M. Andreas Korb

Chargé de mission Europe de l'Est

Tél. : 01 53 41 81 99

a.korb@cites-unies-france.org

Mission pour la coopération non-gouvernementale

Bureau de la coopération décentralisée

Mme Françoise Sellier

Tél. : 01 53 69 38 44

francoise.sellier@diplomatie.gouv.fr